



### Qu'est-ce que l'annexe « T »?

L'annexe « T » fait partie de la convention collective de l'unité urbaine. Le Comité de l'annexe « T », dont le nom officiel est « Comité de l'expansion du service, de l'innovation et du changement », est formé de représentantes et de représentants de l'employeur et du Syndicat. Le mandat du Comité est de permettre aux parties de trouver ensemble des moyens d'accroître la satisfaction de la clientèle, de favoriser la croissance de l'entreprise et de se prévaloir de nouvelles occasions d'affaires susceptibles de mener à la création d'emplois.

L'annexe « T » est le fruit de nombreuses années de lutte collective pour la sécurité d'emploi et constitue un élément remarquable de la convention collective urbaine.

### Composition

Le Comité de l'annexe « T » comprend un comité directeur qui fixe les priorités et l'orientation des travaux, un comité de travail qui met en œuvre les instructions du Comité directeur, et une conseillère ou un conseiller indépendant qui assure la présidence du Comité.

Le Comité directeur est formé de trois représentantes ou représentants de chacune des parties. L'un des représentants de Postes Canada doit appartenir à la haute direction de la Société, et l'un des membres du Syndicat doit être une représentante ou un représentant principal.

Le Comité de travail est constitué de deux représentantes ou représentants de chacune des parties. Les membres du Comité de travail sont rémunérés à partir du fonds de l'annexe « T », jusqu'à concurrence de 60 000 \$ par année.

### Financement

Le Comité dispose d'un fonds dédié pour mener à bien son mandat. À la fin de chaque trimestre, Postes Canada y dépose 750 000 \$. Le solde du fonds ne peut jamais dépasser 6 millions \$.

Chaque année, Postes Canada et le Syndicat peuvent tirer unilatéralement jusqu'à 100 000 \$ du fonds pour financer des travaux dédiés à l'annexe « T ».

### Cycle de vie des projets pilotes

Idéalement, le Comité directeur parvient à un consensus et prend la décision de lancer un projet. Toutefois, si un projet n'obtient pas l'accord du Comité directeur, le Syndicat ou Postes Canada peuvent le renvoyer au Comité de travail, qui ne peut pas se pencher sur plus de trois projets à la fois.

Lorsqu'un projet est renvoyé au Comité de travail, ce dernier prépare une analyse de rentabilité et la

# Annexe « T »

soumet à l'approbation du Comité directeur. Si ce dernier donne le feu vert, le projet pilote est lancé. En cas de besoin, l'annexe « T » donne aux parties la possibilité de suspendre temporairement et sans préjudice des dispositions de la convention collective.

Les projets pilotes sont évalués en fonction de plusieurs critères, notamment le degré d'amélioration du service à la clientèle, la satisfaction des travailleuses et travailleurs, et les revenus générés. À l'issue d'un projet pilote, si les deux parties conviennent que l'initiative est financièrement viable et qu'elle répond aux critères de réussite, l'initiative peut se poursuivre dans le cadre des activités quotidiennes de Postes Canada.

### Un bilan positif pour l'annexe « T »?

Même si elle n'a pas encore accompli la métamorphose envisagée par le Syndicat dans ses campagnes comme Vers des collectivités durables, l'annexe « T » connaît du succès.

Le Syndicat a réalisé plusieurs gains grâce à l'annexe « T », dont la récupération à l'interne des travaux d'entretien, la mise sur pied de programmes d'apprentissage, la modernisation et la création de points de vente au détail, et l'élargissement de l'accès public à Internet.

### Participation des membres et des sections locales

Les membres savent mieux que quiconque comment faire évoluer leur travail et mieux servir le public. C'est pourquoi nous vous encourageons à faire part de vos idées et de vos projets au Comité de l'annexe « T » à l'adresse suivante : [AppendixT@cupw-sttp.org](mailto:AppendixT@cupw-sttp.org).

Voici quelques pistes de réflexion qui vous aideront à préparer votre soumission au Comité :

- Pourquoi Postes Canada est-elle la mieux placée pour offrir le service proposé?
- Quel est l'état actuel du marché du produit ou service proposé?
- Quels sont les coûts envisagés? Combien coûterait le lancement du projet?
- Quels sont les revenus attendus? Y a-t-il d'autres avantages pour Postes Canada, la population ou les travailleuses et travailleurs des postes?
- Quelle formation serait nécessaire pour mener à bien le projet?
- Existe-t-il des obstacles au lancement du projet? Postes Canada a-t-elle la capacité interne de mener à bien un tel projet?

/lh-sepb 225 /jrg scfp1979

